

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE GLOBE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 55 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 50 minut. mat.	Express.
4 — 30 —	Express.	11 — 49 — matin,	Omnibus.
3 — 47 —	matin, Poste.	6 — 23 —	soir,
9 — 4 —	Omnibus.	10 — 11 —	Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.	3 heures 4 minut. matin,	March.-Mixte.
		7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Moniteur* :
« Quelques journaux étrangers persistent à parler d'une dépêche télégraphique que l'ambassadeur de l'Empereur à Rome aurait adressée à M. le général de Lamoricière pour lui annoncer le secours immédiat des troupes françaises. Nous démentons formellement l'existence de cette dépêche. M. le duc de Gramont n'aurait pu prendre sur lui la responsabilité d'une semblable démarche. C'est simplement au consul de France à Ancône qu'il a écrit pour le mettre en mesure d'opposer à de faux bruits l'assurance que l'invasion des Etats du Saint-Siège, loin de se faire avec l'autorisation du gouvernement de l'Empereur, avait excité hautement sa désapprobation. Nous ajouterons qu'à cette époque notre corps d'occupation ne se composait plus que de deux régiments d'infanterie, et qu'il n'était pas encore question d'en augmenter l'effectif. Comment supposer dès lors que l'ambassadeur de France ait pu promettre au général de Lamoricière, dans des circonstances qui ne comportaient point de retard, un appui que la force même des choses ne lui permettait pas de lui donner? »

L'amiral ministre de la marine vient de recevoir du vice-amiral Charner, commandant en chef les forces navales françaises des mers de Chine, la dépêche télégraphique suivante :

A bord de la *Fusée*, Pétang,
le 8 août 1860.

Le 1^{er} août, les forces alliées ont occupé sans résistance, les forts et la ville de Pétang. Elles se préparent à marcher sur les forts du Pei-ho.

Le journal *les Nationalités* reproduit le rapport lu au sénat sarde par le comte de Cavour à l'occasion de la présentation de la loi sur les annexions. L'étendue de ce document nous empêche de le reproduire; d'ailleurs, le ministre ne fait que rappeler en quelque sorte les points principaux de l'exposé présenté à la chambre des députés.

Le gouvernement du roi, dit le comte de Cavour, est convaincu que toute entreprise sur Rome et sur Venise doit être ajournée, et que le temps et l'opinion publique de l'Europe agiront plus efficacement que les armes pour leur délivrance.

La *Perseveranza* du 14 annonce que la commission du sénat, nommée pour faire un rapport sur la loi des annexions, a accepté le projet de loi; elle proclame sa confiance dans le ministère et propose un ordre du jour en l'honneur de Garibaldi et des volontaires.

On dit qu'assitôt après que le plébiscite de l'Italie méridionale aura eu lieu, trois ministres sans portefeuilles seront nommés. (*Le Pays*.)

Toute la ligne du Tibre est maintenant occupée militairement par les troupes françaises. Ainsi, le patrimoine de saint-Pierre est désormais à l'abri de toute agression.

On sait d'ailleurs que partout où flotte le drapeau de la France, il n'y a aucune crainte à concevoir pour l'ordre et la tranquillité.

Turin, 16 octobre. — Suivant les nouvelles de Pérouse, en date du 15, le gouvernement pontifical, à Viterbe, aurait destitué beaucoup d'employés; l'émigration augmenterait dans cette dernière ville et le commissaire général du Piémont prenait des mesures nécessaires pour secourir les émigrés.

Une correspondance d'Ancône, adressée aux *Nationalités*, annonce que le *Lloyd*, qui fait le service du Levant, a interrompu ses traversées entre Trieste et Ancône. Dans cette dernière ville, les consuls de Parme et de Naples ont dû, sur les instances de la population, retirer leurs écussons. — Havas.

Le *Globe* publie la dépêche suivante de l'agence Reuter :

Venise, 13 octobre. — Trois nouveaux forts, armés de canons rayés, viennent d'être terminés, entre le Lido et Malamacco, afin de rendre presque imprenable l'entrée du port de Venise.

Le *Journal officiel de Naples* publie un certain nombre de décrets signés de Garibaldi. Le secrétariat de la dictature est aboli. Les pouvoirs extraor-

dinaires conférés aux gouverneurs des provinces par les décrets des 8 et 17 septembre sont annulés. Les réunions politiques sont interdites.

Le baron Jacques Coppola est nommé ministre des finances. L'intérim de la direction des finances, vacante par suite de la démission de M. Charles de Cesare, est confié à M. Henri de Nicola, trésorier général.

Le lieutenant-général Robert Desauget est nommé commandant général des gardes nationales de l'Italie méridionale. Le général Octave Topputi est promu au commandement de la garde nationale de la province de Naples.

D'après le courrier du 9, distribué le 15 à Marseille, Mazzini refusant de partir, le pro-dictateur a interdit les clubs et les réunions politiques et défendu à Louis Blanc d'ouvrir des ateliers nationaux; il a congédié, en outre, Dayala, chef de la garde nationale.

Le corps diplomatique, à Gaëte, a protesté, par l'organe de l'Espagne, contre le décret qui honore le régicide Milano; tous les ambassadeurs ont signé.

Garibaldi a décrété le blocus de Messine et de Gaëte. L'amiral Le Barbier de Tinan a refusé de le reconnaître. Le paquebot français *Protas* aurait été capturé.

Des lettres de Naples, reçues à Turin, expliqueraient ainsi la démission du marquis de Pallavicino, démission qui a été retirée ensuite.

Les républicains auraient accusé M. Pallavicino d'empêcher les enrôlements de volontaires, et Garibaldi, cédant aux auteurs de ces dénonciations, allait destituer ses ministres et convoquer une assemblée pour le 11 novembre, lorsque les manifestations de l'opinion publique l'auraient fait renoncer à ce projet.

On a reçu à Marseille des lettres de Naples, du 13, rapportant que le 12, par suite de la démission du marquis de Pallavicino et des ministres, la garde nationale a transmis des observations à Garibaldi. Averti que des troubles étaient imminents, le dictateur a ordonné de faire feu si l'on criait :

FEUILLETON

LOUISE MICHAUD.

(Suite.)

— En vérité, dit M^{me} Monneret, je ne puis croire ce que vous me dites, quoique cependant les apparences vous donnent raison. Comment se peut-il faire qu'en si peu de temps...

— Eh! madame, fit l'abbé en souriant, vous avez bien peu de mémoire. N'avez-vous pas aimé Monneret le jour même où vous l'avez vu pour la première fois? Les sentiments n'ont ni ordre ni logique; ils envahissent tout-à-coup le cœur le plus innocent avec une rapidité qui dérouté les calculs de la prudence humaine. Cela devait être à craindre pour Louise plus que pour toute autre. Cette âme simple devait se laisser prendre sans même s'en apercevoir. Cette éventualité était si bien, d'ailleurs, dans les choses probables, qu'elle avait été de ma part l'objet des plus sérieuses recommandations que je vous aie jamais faites.

— Vous avez mille fois raison, monsieur l'abbé : mais comment aller s'imaginer que tout-à-coup, à propos de rien, ce jeune homme deviendrait amoureux de Louise, et qu'à son tour...

— Eh! n'est-ce pas ainsi que naissent les passions? reprit l'abbé; n'est-ce pas toujours ce qui s'est vu et ce qui se verra encore, et le rôle des parents, des tuteurs, de ceux enfin qui ont quelque droit de le faire, n'est-il pas précisément de prévoir, de prévenir le danger et de diriger ces jeunes esprits que leur inexpérience expose d'autant plus qu'elle est incomplète? Vous me demandez ce que vous deviez faire? Il fallait d'abord, le soir même, témoigner à M. de Brian votre reconnaissance pour un service qui, après tout, n'a rien que de très-ordinaire, et le congédier ensuite de façon à ce qu'il ne lui fût pas permis de se représenter chez vous. Vous deviez ensuite venir me trouver dès le lendemain et me raconter l'aventure : nous en aurions prévu les conséquences et je vous aurais aidée à les éviter. Il n'est pas probable que dès le soir même le jeune homme ait fait sur Louise aucune impression, et nous n'en serions pas à la veille de grands chagrins; ce sont ces visites qui ont tout perdu.

— Que faire, que devenir? dit en pleurant M^{me} Monneret. Après tout, nous ne connaissons M. Henri que par ce qu'il nous a dit de lui-même et de sa famille. Il nous a peut-être trompés.

— C'est possible, fit l'abbé, mais encore que vous a-t-il donné sur sa famille, sur sa position? a-t-il un état? vit-il de ses rentes? qu'est-ce que c'est que cette famille?

— En vérité, monsieur l'abbé vous me troublez tout-à-fait et je ne sais que vous répondre, car, je l'avoue, c'est à peine si je suis à quoi m'en tenir. Je me rappelle cependant... Eh! mon Dieu! il nous le disait hier même : son père et sa mère sont très-riches et vivent dans le grand monde. Il a été militaire; il a servi comme volontaire, je crois. Il est allé au siège d'Anvers, puis en Afrique. Enfin il a été décoré après les journées de juin. Et cela est vrai, car je me rappelle avoir eu avec lui une discussion à propos de la différence qu'il y a entre les vieux soldats de l'Empereur et les jeunes gens d'aujourd'hui. Il a même été obligé de convenir que j'avais raison et que l'avantage était tout-à-fait aux vieux soldats de l'Empire.

— Politique d'amoureux, chère madame Monneret, dit l'abbé en souriant; mais je ne suis point étonné qu'elle vous ait échappé; ce jeune homme a compris le culte que vous portez à Monneret et il l'a flatté; c'est tout simple, vous avez accueilli les politesses qu'il faisait à vos sentiments, sans remarquer qu'elles n'étaient que le voile destiné à cacher ses véritables pensées.

— Oh! cher abbé, comment pouvez-vous croire... un jeune homme si bien...

— Certes, je le sais trop. Il est fort bien en effet, et c'est là le danger. Car enfin pouvez-vous croire un instant qu'il ait jamais la pensée d'épouser votre nièce?

Vive la République. Les patrouilles ont été saluées aux cris de : *A bas Mazzini ! A bas Crispi !*

Le dictateur a publié une proclamation annonçant la prochaine arrivée de Victor-Emmanuel : « Accueillons, dit-elle, l'envoyé de la Providence, qu'il n'y ait plus de discordes, que l'Italie unie et le Roi gentilhomme soient les symboles perpétuels de la régénération nationale. »

Une circulaire électorale a été adressée aux gouverneurs dans le même sens.

Une dépêche de la Sicile annonce que le décret fixant le vote d'annexion au 21 octobre, a été fêté et que des colonnes mobiles font rentrer les impôts. — Havas.

Des dépêches de Naples prétendent que le chiffre des troupes piémontaises venues par la voie de mer s'élevait à 14,000 hommes, et que ces troupes devaient être dirigées sur Caserte, après avoir été passées en revue par le roi Victor-Emmanuel, attendu d'un moment à l'autre dans la capitale du royaume des Deux-Siciles.

Les troupes qui arrivent par la frontière des Etats de l'Eglise se concentrent à Isernia, ville de la Molise province qui touche à la terre de Labour, à l'Abruzzi ultérieure et à la principauté Citérieure. Le quartier-général piémontais est déjà établi à Campobasso, chef-lieu de la Molise.

La *Nazione* annonce que les corps piémontais dirigés sur les Abruzzes ont eu ordre de se concentrer à Pepoli pour le 18.

Il est arrivé à Caserte, le 10, trois bataillons de troupes piémontaises qui ont été placés sous le commandement du général Bixio.

S. M. le roi Victor-Emmanuel était attendu le 16 octobre, à Naples. Il devait être suivi de deux corps de troupes piémontaises, l'un arrivant par terre et l'autre par mer.

D'après une dépêche de Turin, du 15 octobre, S. M. le roi Victor-Emmanuel est entré à Giulanova, ville napolitaine, aux acclamations enthousiastes de la population. M. le marquis de Villamarina, ambassadeur de Sa Majesté à Naples, est allé à la rencontre du roi à la frontière.

On mande de Naples, à la date du 14, que le pro-dictateur et le ministère restent au pouvoir. M. Crispi est éloigné. Le décret de convocation des comices est toujours en vigueur.

Des correspondances donnent des nouvelles de Gaëte et de Capoue. Les hostilités, sans être vivement poussées, n'ont point cependant cessé devant cette dernière place.

Une canonnade sans grands résultats est engagée entre Capoue et les Garibaldiens ; mais elle ne va pas tarder, dit-on, à changer de caractère. Les jeunes princes, frères du roi, qui s'étaient rendus à Gaëte, sont revenus à Capoue, et il serait question parmi les troupes royales d'une attaque décisive et prochaine.

On croyait que les opérations ne seraient pas sérieusement reprises sur le Volturne avant le vote du 21. Le roi faisait toujours à Gaëte des préparatifs de défense considérables.

Le journal de la *Paeze* de Naples rapporte que la nouvelle est arrivée dans cette ville que le général Salzano a eu une entrevue avec Garibaldi en vue d'obtenir une capitulation. Le dictateur n'aurait pas accepté les conditions mises à la capitulation, savoir,

que Capoue serait évacuée par les troupes napolitaines avec les honneurs de la guerre.

Garibaldi, ajoute ce journal, pense que dans le cas de capitulation elle devra avoir lieu simultanément pour Capoue et Gaëte. On comprend que nous reproduisons ce fait sans en garantir l'authenticité.

Enfin un télégramme parvenu à Turin annonce que le général Lamasa a été grièvement blessé dans les opérations du siège de Capoue. (Pays.)

Il n'est pas sans intérêt de résumer certains faits que rapporte la *Gazette d'Elberfeld* relatifs à la phase nouvelle dans laquelle sont entrées les affaires religieuses en Italie.

A Bologne, suivant la *Gazette*, un protestant a acheté le palais du pape Sixte-Quint et a arrangé la chapelle de ce pontife pour le culte protestant. Un pasteur ordonné à Genève y officie depuis quatre mois et commence déjà à réunir autour de lui une petite communauté évangélique, tandis que, jusqu'en ces derniers temps, les évangélistes n'étaient admis à célébrer le culte dans les Etats-Pontificaux et le royaume des Deux-Siciles que dans les chapelles des légations de Rome et de Naples.

Du reste, le gouvernement piémontais trouve convenable de ménager les passions catholiques de la population, car il paraît bien vouloir accorder la liberté de conscience, mais ne pas proclamer trop ouvertement les engagements qui doivent résulter du nouvel état des choses, pour ne pas blesser le bas clergé. Il préfère tolérer en silence les institutions protestantes, surtout celles qui tendent à une propagande évangélique.

Cela s'est manifesté surtout pour l'école protestante que le pasteur Disselhoff de Kaiserwerth a fondée à Florence. MM. Gavouri et Ricasoli se sont montrés très-bienveillants à son égard, mais il n'a pu obtenir l'autorisation d'admettre des enfants catholiques à son école. Cependant cette école est fondée et on tolérera probablement l'admission d'enfants appartenant à des confessions non évangéliques. Le pasteur Disselhoff a fait des communications très-intéressantes à la dernière assemblée générale de l'association protestante à Duisbourg sur les progrès que la religion évangélique a faits déjà dans les pays soumis au sceptre de Victor-Emmanuel et il y rattache les plus belles espérances pour l'avenir. (Le Pays.)

On écrit de Vienne, le 11 octobre que les résultats des négociations suivies entre la cour d'Autriche et celle de Saint-Petersbourg ont été si peu satisfaisantes que l'entrevue des deux souverains n'aurait peut-être pas lieu, si elle n'était convenue et si on ne voulait éviter un éclat. Les intérêts des deux Etats, loin de se rapprocher, se sont éloignés davantage et les formes polies et bienveillantes de l'entrevue personnelle ne changeront rien à cette situation. On n'a pu savoir pour quels motifs les dispositions de la Russie, qui ont été favorables pendant un certain temps à l'Autriche, se sont modifiées subitement. On suppose que ce changement a été opéré par de nouvelles ouvertures de la France relatives au projet d'un congrès des puissances. En tout cas, on ne se fait pas illusion sur l'état actuel des choses à Saint-Petersbourg et, tout en acceptant avec reconnaissance la médiation du prince régent de Prusse, on est convaincu à l'avance qu'elle sera sans résultat. — Havas.

Nous sommes informés d'une manière à peu près certaine que le gouvernement autrichien est décidé à opérer de sérieuses réformes dans son triple système politique, financier et administratif.

L'empereur, éclairé par l'archiduc Maximilien d'Autriche, dont on connaît l'esprit libéral, et par d'anciens conseillers de l'empire qui avaient été éloignés des affaires avant et pendant la dernière guerre d'Italie, a fait élaborer une constitution qui aurait, nous assure-t-on, pour base, le principe électif, avec toutes les conséquences qui peuvent en découler.

On pense que l'empereur promulguera cette constitution peu de temps après l'entrevue de Varsovie, sans que cependant la réalisation de ce grand acte politique se rattache aux résultats mêmes de cette entrevue. (Le Pays.)

Nous avons déjà appelé l'attention de nos lecteurs sur les mouvements révolutionnaires qui s'opèrent en Grèce. Ces mouvements deviennent de plus en plus graves, dit la *Gazette des Postes*; l'agitation présente un double aspect : d'une part elle est nationale et s'adresse directement aux parties grecques de l'empire ottoman ; d'autre part elle est démocratique, et se dirige très ouvertement contre la royauté.

Sous les deux rapports, on voit très-clairement les liens qui la rattachent au mouvement italien. Le gouvernement ne sait que faire, car l'armée elle-même, et notamment ses chefs, se trouvent entraînés dans le mouvement. Pour ne pas laisser une trop grande force entre les mains d'un seul chef militaire, on a jugé convenable de dissoudre les régiments et d'organiser l'armée en bataillons.

On assure, ajoute la *Gazette*, que l'Angleterre, qui craint le contre-coup qu'une révolution en Grèce pourrait produire dans les îles Ioniennes, est décidée à envoyer un détachement de sa flotte au Pirée. Le gouvernement y trouverait une retraite assurée et la présence de ces bâtiments rendrait plus difficile l'accomplissement des projets du parti révolutionnaire. D'autre part, la Porte prend dans les provinces frontières les mesures militaires nécessaires pour parer au danger. (Idem.)

M. Sacconi, nonce du Pape, doit quitter Paris, dans le courant de la semaine.

Il n'est pas probable que le corps diplomatique accompagne le Czar à Varsovie.

M. de Kisseleff a quitté Paris, pour se rendre à Varsovie. Avant son départ, S. Exc. a été reçue par l'Empereur.

M. de Stackelberg, ambassadeur russe à Turin doit quitter également cette ville, pour se rendre à Varsovie.

Le départ de Turin du représentant de l'Espagne, bien que la nouvelle nous paraisse prématurée, dit la *Correspondancia* du 12, paraît néanmoins si vraisemblable que nous ne doutons pas de sa réalisation dans un bref délai. Toutefois, jusqu'ici le gouvernement n'a rien décidé.

Le baron de Winspeare, ambassadeur du roi de Naples à Turin, a quitté cette capitale. (Pays.)

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Moniteur*, sous la date du 14 octobre :

— Et pourquoi pas ? après tout, elle en vaut bien une autre.

— Eh ! sans doute, elle vaut même mille fois plus qu'une autre, mais ce n'est pas là une raison déterminante. Le sort de M. de Brian dépend probablement encore de sa famille ; son père, si tout ce qu'il vous a dit est vrai, doit avoir ses idées, et qui vous dit qu'il consentira à donner son nom aristocratique et sa grande fortune à la fille de Michaud, le paysan, fille sans dot ?

— Comment ! sans dot ! fit M^{me} Monneret. Oubliez-vous donc qu'elle aura un jour...

— Chère et respectable amie, je n'oublie rien, mais en présence d'une grande fortune, qu'est-ce que ce modeste héritage de Louise ? C'est la richesse à Rueil, à la campagne, dans une petite ville où elle eût épousé quelque brave garçon qu'on aurait établi ; mais à Paris et dans le monde, ce n'est rien.

— Hélas ! fit la veuve, vous avez mille fois raison et je regrette bien amèrement ce qui est arrivé ; mais le mal n'est point sans remède.

— Que voulez-vous dire ?

— Je veux dire que l'absence est le meilleur médecin, et que M. de Brian ne devant plus revenir...

— Il ne doit plus revenir, fit l'abbé ; qui vous a dit ?

— Mais, Louise ne l'a-t-elle pas assuré tout-à-l'heure...

— Eh bien ! il paraît qu'elle était bien informée.

— Comment cela ?

— Eh ! parbleu ! le voici lui-même.

C'était bien Henri en effet que l'abbé, en jetant un regard dans le jardin, avait aperçu à travers la grille et qui s'appretait à sonner.

— Ah ! mon Dieu ! que faire ? s'écria M^{me} Monneret.

— Rien, dit l'abbé. Je vais sortir, j'emmènerai ce jeune homme et nous allons nous expliquer. J'espère le renvoyer une bonne fois pour toutes.

— Allez, allez, mon cher monsieur Morisset, fit la veuve en lui donnant son chapeau, renvoyez-le, mais sans trop le brusquer, n'est-ce pas.

— Ne craignez rien, répondit l'abbé ; ne dites pas à Louise qu'il est venu ; ne lui parlez de rien, du reste, avant de m'avoir revu ; je reviendrai demain.

M. Morisset sortit en disant ces mots et alla droit à Henri qui, surpris à la porte de la maison par le regard de l'abbé, n'osa point chercher à l'éviter ; il espérait d'ailleurs en être quitte pour un coup de chapeau, mais il devait en être autrement.

— Monsieur, lui dit l'abbé en l'abordant avec cette politesse ferme qui impose, M^{me} Monneret, qui vous a

aperçu au moment où vous vous prépariez à sonner, m'a chargé de vous dire qu'elle regretta beaucoup de ne pouvoir avoir l'honneur de votre visite aujourd'hui... Ces dames sont légèrement indisposées et un peu de repos est nécessaire. Du reste, je pense que ce ne sera rien et que dans quelques jours elles seront parfaitement rétablies.

A cette phrase trop nettement impolie pour qu'Henri pût s'y tromper et qui de tout autre que d'un ecclésiastique aurait infailliblement excitée la colère du jeune homme, une pâleur mortelle couvrit le visage de l' amoureux. Il comprit qu'il venait de recevoir un congé plus solennel encore que celui de la veille, dont il n'était que la conséquence ; et ce congé avait été très-certainement demandé et obtenu par ce prêtre à qui Louise avait dû confesser la scène de la nuit ; c'était donc sûrement à lui qu'on devait attribuer la catastrophe qui venait de frapper. La colère envahit son cœur et ses yeux jetèrent sur l'abbé des regards semblables à des éclairs ; mais le visage de Morisset ne changea pas et ses grands yeux expressifs et sévères, fixés sur Henri avec cette autorité que donne la conscience d'un grand devoir à accomplir, finirent par embarrasser tout-à-fait le jeune homme, qui comprit à l'instant combien une lutte serait impossible avec deux femmes seules, défendues seulement par un

S. Exc. M. Sacconi, nonce du Saint-Siège apostolique, sur le point de se rendre à Rome, en congé, pour quelques semaines, ayant sollicité l'honneur de présenter avant son départ ses hommages à l'Empereur, a été reçu aujourd'hui par Sa Majesté Impériale en audience particulière.

— L'année 1861, qui arrive à grands pas pour prendre la place de l'aquatique année 1860, sera la première de la 660^e olympiade. Il y aura 5 éclipses : 1^e le 11 janvier annulaire de soleil, invisible à Paris; 2^e les 7 et 8 juillet aussi annulaire de soleil, invisible à Paris; 3^e 12 novembre, mercure passera sur le soleil et sera en partie visible à Paris; 4^e 17 décembre, éclipse partielle de lune en partie visible à Paris; 5^e enfin le 31 décembre, pour finir l'année, il y aura éclipse totale de soleil en partie visible à Paris; elle commencera à 11 heures 23 du matin, à Paris à 2 heures 2 du soir et finira à 4 heures 8. Il y aura en 1861 cinq hautes marées : le 25 février, le 26 mars, le 24 avril, le 4 septembre, le 4 octobre et le 2 novembre.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

On lit dans l'*Union de l'Ouest*, à la date du 15 octobre :

M. le comte de Quatrebarbes, de retour à Angers depuis hier au soir seulement, et que nous venons d'avoir le bonheur de retrouver sain et sauf au milieu de nous, nous communique le récit d'une circonstance inédite de la reddition d'Ancône. Nous nous empressons de dévoiler cette ignominie qui donne à l'invasion piémontaise dans les Etats Romains un nouveau cachet d'infamie, et attache au front des généraux commandant l'armée de terre un stigmate indélébile de férocité, comme on n'en trouve pas même chez les peuples sauvages. Fanti et Ciardini sont restés dignes de leurs ordres du jour où ils recommandaient de détruire sans pitié ces bandes d'ivrognes mercenaires. Ils sont restés dignes de la cause qu'ils servent.

Voici la relation de M. de Quatrebarbes :

« Un fait monstrueux, qui a eu pour témoins toute la population d'Ancône et sa garnison, ainsi que la flotte et l'armée piémontaises, a suivi la reddition d'Ancône et caractérisé la guerre sans nom intentée par le Piémont au Saint-Siège.

« Après avoir essayé d'établir les tranchées à 300 mètres de la place, et en avoir été balayée par l'artillerie de la garnison, après avoir tenté, sans plus de succès, la même opération à 600 mètres, l'armée piémontaise, retirée à 1,500 mètres, commençait les tranchées afin de faire un siège régulier. Le 28 septembre, malgré une canonnade et un bombardement non interrompu pendant dix jours, les Piémontais n'avaient pas remporté le moindre avantage, pas une pierre n'était tombée des fortifications.

« A ce moment, la flotte ennemie, composée de dix frégates armées de canons rayés de 130 et de 80, prit enfin le parti de s'emboîser devant le port.

« Les défenses du port se composaient de la batterie du Môle, armée de douze canons de tout calibre, depuis celui de 18 jusqu'à 54 (il y en avait un de ce dernier calibre), d'une batterie de deux pièces de 12, du bastion Saint-Augustin, armé d'une seule pièce de 18, du bastion Sainte-Lucie, armé de trois pièces de 18, en tout de 18 pièces de diffé-

rents calibres. L'entrée du port était fermée par une forte chaîne solidement attachée au Môle près de la lanterne.

« Le feu des 400 pièces de la flotte ayant fait taire nos dix-huit canons, la poudrière ayant fait explosion, la chaîne qui fermait le port est tombée à la mer avec les débris de la batterie du Môle. Tout le port était ainsi ouvert sur une étendue de 500 mètres et la ville se trouvait sans défense à la merci du vainqueur.

« C'est alors que le drapeau blanc fut hissé sur les forts et la citadelle. Le général en chef envoya un parlementaire à l'amiral et le feu cessa des deux côtés.

« Il était alors quatre heures et demie du soir.

« Pendant que les conditions de la capitulation se discutaient, l'armée de terre, furieuse d'avoir été repoussée des positions qu'elle avait voulu occuper et de n'avoir en quelque sorte rien fait pour contribuer à la prise de la ville, recommença le feu sur toute la ligne. Le bombardement et la canonnade ont duré depuis 7 heures du soir, le 28, jusqu'à 8 heures du matin le lendemain 29, malgré l'envoi des parlementaires, malgré les sonneries annonçant la cessation du feu, malgré l'envoi à terre d'officiers de la marine piémontaise, malgré l'ordre donné par l'amiral à ses marins, débarqués pour le service d'une batterie de terre, de revenir à bord, malgré une lettre très-vive de l'amiral qui ne voulait pas tremper dans une pareille infamie.

« Pendant tout ce temps, pas un seul coup de canon n'a été tiré de la place.

« Ainsi l'armée piémontaise a bombardé sans relâche pendant plus de douze heures une ville sans défense, contrairement au droit des gens et à tout sentiment d'honneur et d'humanité.

« L'amiral Persano a rendu lui-même compte à Turin du refus persistant de l'armée de terre de cesser le feu.

« Je livre le fait à l'indignation de tous les honnêtes gens. »

« Comte de QUATREBARBES. »
Et nous aussi nous livrons à l'indignation des honnêtes gens le fait atroce qui vient de parvenir à notre connaissance.

Nous apprenons que M. le procureur impérial a interjeté appel dans l'affaire du nommé Puychault; ainsi la cour impériale va avoir à examiner la question jugée samedi dernier par le tribunal de Saumur.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 17 octobre. — Le *Times* publie des nouvelles de Naples du 16. Elles annoncent que le producteur et le ministre auraient résigné leurs fonctions, Garibaldi désirant que des assemblées napolitaines et siciliennes fussent élues pour approuver le vote d'annexion. La population de Naples serait agitée et la force publique ferait des patrouilles.

Berlin, 16 octobre. — On mande de Munich : *La Nouvelle Gazette de Munich* contient une dépêche de Turin du 15, d'après laquelle la plus grande consternation régnerait dans le ministère sarde. Les ambassadeurs de Prusse et de Russie ont déposé des protestations en forme contre l'entrée des Piémontais dans le royaume de Naples; au cas où l'on n'en

tiendrait pas compte, l'ambassadeur de Russie demanderait ses passeports.

Madrid, 17 octobre, minuit 12 minutes. — La Reine est arrivée. Tout s'était bien passé; mais à la Puerta-del-Sol, un jeune homme armé d'un petit pistolet a voulu faire feu. Le coup n'est pas parti. On croit ce jeune homme atteint de démence — Rien de nouveau.

Marseille, 17 octobre. — Des dépêches de Constantinople, portant la date du 10, annoncent que le rappel immédiat du grand-vizir a été décidé sur les instances de M. Bulwer, ambassadeur d'Angleterre. L'ambassadeur de Russie a reçu l'ordre par le télégraphe de Saint-Petersbourg de protester contre ce rappel. Déjà M. le marquis de Lavalette aurait exprimé à Riza pacha le regret qu'il éprouvait que la mission de Kubrisli pacha restât incomplète.

Le Divan serait divisé en deux camps et le trésor en serait réduit à de petits emprunts usuriers. Il en aurait contracté un de six millions en Suisse. Il est question d'en négocier un de 200 millions en Europe pour le cas où il y aurait impossibilité d'user du papier-monnaie.

On mande de Beyrouth, le 8 octobre, que M. le général de Beaufort d'Hautpoul est au pied du Liban et distribue des secours aux chrétiens. Une émeute a eu lieu à Damas contre l'impôt de guerre turc.

Vienne, 16 octobre. — La *Gazette autrichienne* annonce dans son numéro de mardi que les comtes Nadasy et de Thun sont résolus à se retirer du cabinet. — Havas.

Des journaux étrangers annoncent à tort que des maladies d'un caractère épidémique auraient éclaté au sein de notre armée expéditionnaire en Chine.

Nous sommes en mesure d'assurer, au contraire, que l'état sanitaire de nos troupes est des plus satisfaisants.

Une dépêche annonce que les insurgés, en Chine, se seraient emparés de Shang-Hai. Cette ville, qui compte plus de 500 mille habitants, est dans ce moment le dépôt des munitions françaises et anglaises.

Nous pouvons assurer que la nouvelle de la prise de cette ville est dénuée de toute espèce de fondement.

Nos troupes expéditionnaires sont en forces suffisantes pour défendre la position. Il n'y a donc aucune crainte à concevoir. (Le Pays)

AVIS CONCERNANT

L'EMPRUNT DU CRÉDIT FONCIER.

La maison de banque A. SERRE se charge, moyennant une commission de un franc par titre, de la souscription aux obligations que le crédit foncier émet pour le crédit des villes.

Adresser à M. A. SERRE, 3, rue d'Amsterdam.

BOURSE DU 16 OCTOBRE.

5 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 69 15
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 95 60

BOURSE DU 17 OCTOBRE.

5 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 69 00
4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 96 00

P. GODET, propriétaire-gerant.

prêtre. D'ailleurs, il n'eut pas le temps d'analyser les impressions que les paroles de M. Morisset produisirent sur son esprit, il éprouva une sensation nerveuse qui répondit au cœur. Il demeura sans voix, comme un boxeur qu'un adversaire habile vient de frapper en pleine poitrine et qui reste un instant debout avant de tomber.

Puis au même instant, et par une réaction facile à comprendre chez un homme jeune et aussi ardemment épris, sa colère, qui n'avait fait que traverser son âme comme une flamme rapide, fit place à une douleur immense, profonde, assez cruelle enfin pour que s'élevant au-dessus d'un pueril amour-propre, il ne craignit pas de laisser voir à un étranger la grandeur de son chagrin; ses yeux s'emplirent de larmes qu'il ne chercha pas à dissimuler.

— C'est bien, Monsieur, répondit-il à l'abbé en lui rendant son salut, je vous remercie.

Et il s'appretait à se retirer.

Morisset fut touché.

Henri était si réellement du monde, ses dehors étaient si dégagés d'affectation, la distinction de sa personne, le charme de ses manières, indiquaient si parfaitement sa naissance, son éducation et le rang élevé qu'il devait occuper, qu'il était impossible de ne pas éprouver pour lui cette sympathie qu'inspirent toujours les agréments

extérieurs lorsqu'ils sont, et l'on se trompe rarement là-dessus, le reflet des qualités les plus précieuses du cœur.

Ce fut donc sans aucune répugnance; mais bien au contraire avec un vif empressement, que Morisset, ne fût-ce que pour connaître le jeune homme et prévenir d'ailleurs les visites futures, le retint d'un geste.

— Vous allez sans doute de ce côté, lui dit-il en montrant le village; c'est mon chemin, si vous voulez m'honorer de votre compagnie...

— Je vous remercie, Monsieur, fit Henri, mais je ne crois pas que mon chemin soit le vôtre; d'ailleurs, après ce qui vient de se passer, vous me permettrez...

— Comment! dit l'abbé, que vient-il de se passer qui rende une promenade impossible.

— Ah! Monsieur, je vous prie! Je ne suis point dupe, vous devez le penser, des prétextes dont M^{me} Monneret s'est servie pour ne point me recevoir; il y a sans doute autour de ce refus une influence que je soupçonne et qui peut-être est moins désintéressée qu'on pourrait le croire.

L'abbé regarda Henri fixement et avec une expression si évidemment dédaigneuse, si remplie de pitié, son sourire presque intérieur dénotait une supériorité si incontestable, que le jeune homme en fut frappé.

— Vous ne vous trompez pas, Monsieur, lui dit-il, lorsque vous pensez qu'il y a autour de M^{me} Monneret et de sa nièce des influences qui s'efforcent de les guider, de les diriger, de les conseiller enfin dans les choses importantes de la vie, et sans parler de tout le monde ici qui les aime et les estime, sans compter quelques amis particuliers du commandant devenus les protecteurs de la jeune fille et les conseils de la veuve, il y a moi, Monsieur, moi qui les connais et les aime; moi, l'ami le plus cher et le plus dévoué de Monneret; qui, par devoir, par état, si vous voulez, autant que par affection, dois veiller sur cette jeune fille et empêcher qu'elle ne tombe dans aucun des pièges qui peuvent être tendus à sa jeunesse et à son innocence. C'est là, Monsieur, une tâche dont rien au monde ne saurait me distraire et que, s'il plaît à Dieu, j'accomplirai à mon honneur. Quant aux motifs que vos dernières paroles ont paru indiquer que vous supposiez à ces amis auxquels vous faisiez allusion, c'est, pour ne rien dire de plus, une puerilité trop indigne de mon attention pour que je m'y arrête un seul instant.

(La suite au prochain numéro.)

Appareil au premier étage
Rue de la...
S'adresser à M. NAY-CHATELAIN.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Pour cause de départ.

Le dimanche 21 octobre 1860, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, dans la maison de M. DESNOS, ex-professeur au collège, sise à Saumur, rue du Collège, n° 2, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Lits en noyer et en acajou, commodes, secrétaires, tables de travail et de toilette, table et étagère de salle à manger, consoles, guéridons, glaces, piano, fauteuils, chaises, tables de nuit, porcelaine, cristaux, environ 1,000 bouteilles vides, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

En l'étude et par le ministère de M^e DENIEAU, notaire,

Le dimanche 21 octobre 1860, à l'heure de midi,

1° 3028 PIEDS DE SAPINS, à hautes tiges, plantés sur la propriété du Bellay, commune d'Allonnes ;

2° La COUPE de 17 hectares environ de bois-taillis, situés dans le bois de l'Épinay, dépendant de la même propriété.

S'adresser, pour visiter les lieux, au régisseur du château du Bellay, et, pour tous renseignements, audit M^e DENIEAU, notaire. (410)

M. GAULTIER-BRIÈRE, libraire à Saumur, demande un EMPLOYÉ. Inutile de connaître la librairie.

A LOUER

DE SUITE.

Ensemble ou séparément.

1° Le CHATEAU DE JOREAU, avec ses RÉSERVES, situé près de Gennes (Maine-et-Loire), sur les bords de la Loire, et à une distance de 16 kilom. de Saumur et de 30 kilom. d'Angers ; — l'omnibus du chemin de fer de la station des Rosiers dessert le bourg de Gennes. — Ce château est adossé à un coteau couvert de magnifiques bois-taillis, dépendant de la réserve et dominant les riches vallées de la Loire.

2° Le droit exclusif de chasse sur toute la terre de Joreau, d'une étendue de 365 hectares, dont 220 hectares se tenant ; — Les bois contiennent une grande variété de gibier et notamment quelques faisans qui s'y sont bien acclimatés. — Nota. Le garde de la propriété sera à la disposition du locataire pour s'occuper d'élever du gibier.

3° De dix à quinze hectares de terrain, près le château, pouvant être avantageusement utilisés pour un établissement d'horticulture ou pour plantation de vignes. On peut également tirer un très-bon parti de la terre de bruyère qui se trouve dans un des coteaux dépendant de la terre de Joreau.

4° Et une carrière de tuffeaux, située dans le coteau d'Avort, sur la route de grande communication n° 20, de Gennes à Martigné.

S'adresser, pour visiter les lieux, au sieur MAULT, garde particulier du château de Joreau, et pour traiter :

1° A M. FAURON, expert à Saint-Georges-sur-Loire ;

2° A M. AUDOUIN, notaire à Nueil ;

3° Et à M. BIZARD, notaire à Angers, dépositaire des titres de propriété.

A LOUER

Appartement au premier étage,

Rue de la Tonnelle, 18.

S'adresser à M. NAY-CHATILLON.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance au 1^{er} novembre 1861 :

1° Le MOULIN DE CRAVANT, sur la commune d'Allonnes, composé de trois paires de meules montées à l'anglaise, avec bâtiments d'habitation et d'exploitation.

2° Cinq hectares cinquante-cinq ares de terre et prés avoisinant le moulin. S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes. (407)

A LOUER

BEAUX APPARTEMENTS

Au premier étage,

Quai de Limoges, n° 153.

S'adresser à M. MOLLAY. (474)

DEUX COUPLES DE CYGNES

A VENDRE

Au château de Sainte-Verge, près Thouars. (494)

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue des Forges, n° 10. S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

MAISON A LOUER

Présentement.

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (221)

Place de la Bilange, 36, à Saumur,

SIMON,

MARCHAND DE CHAUSSURES,

A l'honneur de prévenir qu'il vient de recevoir de Paris tout un assortiment de chaussures pour l'hiver ; souliers en satins blanc et noir pour bal, chaussures de chasse. (501)

M. SIMON, huissier à Saumur, demande un CLERC.

Il donnera la préférence à un jeune homme qui sortira de classes aux vacances prochaines. (347)

DÉPOSÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE.

EAU ARCHELAIS

Procédé infailible pour faire repousser les cheveux et en arrêter la chute en peu de temps.

Dépôt central chez M. L. PETIT, coiffeur, rue du Change, n° 10, à Tours.

Cette Eau, dont l'efficacité est incontestable et si justement appréciée par les personnes qui en ont fait usage jusqu'à ce jour, ayant été approuvée par la médecine, et soumise à l'examen de chimistes distingués, a été reconnue inoffensive pour l'usage externe et bienfaisante pour le cuir chevelu.

Ne renfermant que des principes régénérateurs et n'étant composée uniquement que de sucs de plantes toniques, elle lutte contre les calvités les plus prononcées et prévient celles qui tendraient à se déclarer.

Prix : 3 fr. et 5 fr. le flacon.

On fait des traités à forfait. — On garantit, dans l'espace de 4 mois, un bon résultat.

POMMADE ARCHELAIS

Prix : 2 francs le pot.

Renfermant les mêmes principes que l'Eau, elle en seconde les bienfaisants effets et, après la régénération de la chevelure, elle en entretient la finesse et la souplesse.

Dépôt à Saumur, chez M. TURMEAU, coiffeur, rue d'Orléans. (499)

UNE MAISON DE BLANC Demande un Apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

Une maison de Draperie, Rouennerie et Nouveautés demande UN APPRENTI.

S'adresser au bureau du journal.

MÉDAILLES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855
et aux Expositions de Dijon et de Toulouse de 1858.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt, à Saumur, chez MM. ROY frères, couteliers et bandagistes.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — MM. Roy se chargent de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. PRIX MODÉRÉS. (555)

EAU TONIQUE, PARACHUTE DES CHEVEUX

DE CHALMIN, A ROUEN.

Seule composition reconnue infailible par les consommateurs pour arrêter promptement la chute des cheveux ; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres ; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les font épaissir, les rendent souples et brillants, et empêchent le blanchiment. — GARANTIE. — Prix du flacon, 3 fr. — Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôts dans toutes les villes de France.

A Saumur, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs ; à Baugé, chez M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (4)

PLUS DE TACHES AVEC

L'ÉTHÉROLÉINE DE CHALMIN

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toute espèce de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce nouveau produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher. — Prix du flacon, 1 fr. 50 et 1 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, n° 40. — Dépôts chez les principaux parfumeurs et merciers.

A Saumur, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs ; à Baugé, chez M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (54)

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Pour éviter les contrefaçons dont ils sont l'objet, il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

PILULES FERRUGINEUSES DE VALLEU

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques et dans tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins. *Valleu*

3 fr. le Flacon. — 1 fr. 50 le 1/2 Flacon.

PIERRES D'AMOUR DU D. CLERTAN

Seul moyen d'administrer à doses fixes l'Ether, dont l'usage est si efficace contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse. *Clertan*

PASTILLES POUDDRE DU D. BELLOC

Par l'emploi de ce charbon tout spécial, l'appétit revient et la constipation disparaît chez les personnes atteintes de maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, et chez celles dont la digestion ne s'opère qu'avec difficulté. *Dr Belloc*

POUDRE DE ROGÉ

PURGATIF AUCUN SUPPLÉMENT AGRÉABLE

On prépare soi-même avec un flacon de Poudre de Rogé une excellente limonade au citrate de magnésie, qui purge aussi bien que l'eau de Seigné, et dont l'usage ne peut avoir aucun inconvénient. *Rogé*

DÉPOSITAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE :

MM. MENIERE, à Angers; MOUSSU, à Beaufort; HOSSARD, à Châteauneuf-sur-Sarthe; A. BONTEMPS, à Cholet; MAILLET, à Doué-la-Fontaine; DAMICOURT, à Saumur. (285)

Saumur, imprimerie de P. GODET.